

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 08 décembre 2016

L'An deux mille seize,
le 08 décembre à vingt et une heures,

le Conseil Municipal légalement convoqué le 03 décembre 2016 s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude MOREL, Maire.

Etaient présents:

Jean-Claude MOREL, Marie-Aline ANGLADE, Armand FABRE, René CHARREYRE, Anne-Marie DOMAISON, Dominique DOMAISON, Pierre-Jean MONTAVI, Francette PAGES, Christian PLANQUE, Isabelle THIOULOUSE

Etait absente excusée :

Sabine BOUQUET

Le compte-rendu de la réunion du 08 novembre 2016 est validé à l'unanimité.

Les points suivants ont ensuite été évoqués:

Demande de subvention auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'achat d'un camion :

Monsieur le Maire informe que la région Auvergne-Rhône-Alpes a précisé les modalités de la mise en place du contrat en faveur des communes du Haut-Allier qui étaient dans le périmètre du projet de Parc Naturel Régional des sources et gorges de l'Allier.

Ce contrat est destiné à l'accompagnement des investissements des communes de moins de 1000 habitants. Il est possible de solliciter une subvention pour un investissement réalisé en 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité sollicite la région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'octroi d'une subvention de 49 745 € pour atteindre un taux de subvention de 50% pour l'acquisition d'un camion 4x4.

Location de la salle des associations :

Le maire informe le conseil municipal qu'il a été sollicité pour que la salle des associations puisse être louée. Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de proposer cette salle à la location si celle-ci n'est pas réservée par une association un mois avant la date voulue. Le tarif de location de la salle des associations sera de 30 € pour les habitants de la commune et 60 € pour les personnes extérieures à la commune. Dans les deux cas, une caution de 150 € sera demandée.

Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017 pour la réalisation de travaux de voirie :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il conviendrait de terminer le programme de travaux sur la voirie communale chiffré par les services de la direction Départementale des Territoires dans le cadre de l'Assistance Technique de l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) en 2013, avant que cette assistance technique disparaisse. La voie communale n°11 sera traitée en totalité.

Ces travaux concernent donc l'intégralité des voies communales n°10 et n°11.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de solliciter une subvention de dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017 pour la réalisation de ces travaux.

Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017 pour la réalisation d'une étude thermique :

Afin d'améliorer le confort et le coût de fonctionnement du bâtiment communal utilisé pour le bar-restaurant « Les Fauvettes » une étude doit être préalablement réalisée.

Pour cela, le bureau d'études qui avait travaillé sur la création de la chaufferie bois et de son réseau de chaleur a été consulté. Le coût de cette étude est de 2 730,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de solliciter une subvention de 1 365,00 € dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017 pour la réalisation de cette étude permettant le raccordement du bâtiment communal au réseau de chaleur existant.

Païement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017 :

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à payer les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent.

Décisions modificatives : Budget principal et budget assainissement.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les modifications budgétaires qui consistent à changer certaines lignes budgétaires sans modifier le montant global des dépenses et des recettes du budget principal et du budget assainissement.